

Guide de la loi protégeant les travailleurs agricoles migrants et saisonniers

aux États-Unis

La loi sur la protection des travailleurs agricoles migrants et saisonniers (*Migrant and Seasonal Agricultural Worker Protection Act*) est une loi fédérale.

- Les producteurs agricoles et les entrepreneurs en main-d'œuvre agricole doivent respecter les droits des travailleurs agricoles.
- Les travailleurs agricoles et les entrepreneurs en main-d'œuvre agricole doivent respecter les exigences de cette loi.

Qui cette loi protège-t-elle?

- Les travailleurs agricoles qui travaillent de façon temporaire, durant une saison ou pour faire une récolte, pour un entrepreneur en main-d'œuvre agricole ou un producteur agricole, sont protégés par cette loi.
- Les personnes qui ne sont pas des citoyens américains ou qui ne détiennent pas de visa sont protégées par la loi sur la protection des travailleurs agricoles migrants et saisonniers. Seuls les détenteurs du visa H-2A ne sont pas visés par cette loi.
- Les hommes et les femmes sont protégés par cette loi, quelle que soit leur nationalité ou leur origine ethnique.

Que dois-je savoir à propos des personnes qui m'embauchent pour du travail agricole?

- Les entrepreneurs en main-d'œuvre agricole doivent avoir obtenu un permis du département du Travail avant de conclure quelque arrangement que ce soit avec des travailleurs agricoles.
- Vous pouvez vérifier si l'entrepreneur est enregistré en communiquant avec le département du Travail, au 1-800-800-0235; vous pouvez aussi demander à l'entrepreneur de vous montrer son permis.



Qu'est-ce qu'un entrepreneur en main-d'œuvre agricole?

Producteur agricole → Entrepreneur → Travailleurs

Les entrepreneurs en main-d'œuvre peuvent avoir les responsabilités suivantes :

- recruter des travailleurs pour un producteur agricole;
- passer un contrat avec des travailleurs;
- transporter les travailleurs;
- fournir un logement aux travailleurs;
- déterminer d'autres modalités de travail pour un producteur agricole.

L'entrepreneur en main-d'œuvre agricole ou le producteur peuvent-ils assurer mon transport vers les champs?

Les producteurs agricoles et les entrepreneurs en main-d'œuvre agricole qui assurent votre transport doivent :

- respecter toutes les normes de sécurité, y compris les règlements du département du Travail;
- s'assurer que le chauffeur possède un permis;
- détenir une assurance qui vous protège en cas d'accident.

Vous avez le droit de refuser de monter dans un véhicule non sécuritaire.

Que dois-je savoir avant de me rendre sur le lieu de travail avec un entrepreneur en main-d'œuvre agricole?

La personne qui recrute les travailleurs agricoles doit les renseigner sur les sujets suivants :

- le lieu de travail;
- la durée du travail;
- le salaire horaire ou à la pièce;
- le type de travail et de culture;
- le transport;
- le logement;
- l'existence d'une grève ou d'un autre conflit de travail sur le lieu de travail;
- l'existence d'une assurance contre les accidents du travail et les clauses qu'elle contient;

- l'existence, le cas échéant, d'accords selon lesquels le producteur agricole, l'association de producteurs agricoles ou l'entrepreneur en main-d'œuvre agricole recevront une prime pour les ventes faites par l'une ou l'autre partie aux travailleurs.



Vous avez le droit d'obtenir des informations dans votre propre langue

- Les producteurs agricoles et les entrepreneurs en main-d'œuvre agricole doivent informer les travailleurs dans leur propre langue, dans la mesure du possible.

Le logement fourni doit respecter les normes de santé et de sécurité

Les propriétaires ou les responsables des logements utilisés par les travailleurs agricoles migrants doivent veiller à ce que le logement respecte les normes de santé et de sécurité du gouvernement fédéral et de l'État :

- Un agent du gouvernement doit certifier que le logement respecte les normes.
- La personne qui fournit les logements aux travailleurs doit aussi afficher une copie du certificat du gouvernement à l'endroit où se trouvent les logements.
- Une toilette et des installations sanitaires fonctionnelles font partie des normes minimales.
- Le logement doit être propre à votre arrivée et pendant que vous y habitez.

Y a-t-il autre chose que mon employeur devrait me dire?

Votre employeur doit vous donner, par écrit, les informations suivantes :

- votre salaire à la pièce ou à l'heure;
- si vous êtes payé à la pièce, le nombre de pièces que vous devez produire;
- si vous êtes payé à l'heure, le nombre d'heures que vous devez travailler;
- le montant que vous avez gagné pendant une période de paie;
- le montant que vous avez gagné mais qui a été déduit de votre paie;
- le montant total que vous avez gagné avant les retenues.

Salaires et conditions de travail

- Vous avez le droit de toucher le salaire que vous avez gagné dès qu'il est dû, et de recevoir un paiement au moins deux fois par mois.
- Vous avez le droit de vous attendre à ce que les conditions de travail et le salaire que l'on vous a promis ne soient modifiés que s'il le faut.
- Vous avez le droit de recevoir le salaire minimum, même si vous recevez un salaire à la pièce. Pour obtenir plus d'information, consultez le [Guide des normes de travail minimales, des retenues salariales et de l'assurance-chômage aux États-Unis](#).

Que dois-je faire si l'entrepreneur en main-d'œuvre agricole ou le producteur agricole ne respecte pas la loi?

Vous pouvez présenter une plainte au département du Travail :

- C'est la division responsable du salaire et des heures de travail (Wage and Hour Division) au département du Travail des États-Unis qui s'occupe de l'application de la loi sur la protection des travailleurs agricoles migrants et saisonniers.
- Les producteurs agricoles et les entrepreneurs en main-d'œuvre agricole qui ne respectent pas la loi sont passibles d'amendes, voire d'une peine d'emprisonnement.
- Les entrepreneurs en main-d'œuvre agricole peuvent perdre leur permis.
- Téléphonnez au département du Travail, au 1-866-4USWAGE (1-866-487-9243).

Vous avez légalement le droit de poursuivre votre employeur :

- Si quelqu'un vous cause un préjudice en ne respectant pas les exigences de la loi, vous pouvez entamer des poursuites.
- Pour poursuivre une personne ou un groupe qui a contrevenu à la loi sur la protection des travailleurs agricoles migrants et saisonniers, vous devez présenter votre requête à la cour fédérale ou à la cour de l'État compétente.
- Vous pouvez engager des poursuites, quels que soient votre citoyenneté ou le montant en jeu, et même si vous avez déposé une plainte auprès d'autres instances.
- Vous pouvez aussi demander aux tribunaux de charger un avocat de défendre votre cause.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le bureau d'aide juridique le plus près de chez vous.

Défendez vos droits

- Personne ne peut vous menacer quand vous vous exercez les droits que vous confère la loi sur la protection des travailleurs agricoles migrants et saisonniers. Votre employeur ne peut pas vous congédier, ni vous imposer une amende ou prendre des mesures disciplinaires contre vous parce que vous vous exercez vos droits.
- Vous ne pouvez pas abandonner les droits que vous donne la loi si le producteur agricole ou l'entrepreneur en main-d'œuvre agricole vous le demande.

Suis-je protégé par d'autres lois régissant l'emploi?

- Votre employeur doit respecter les normes minimales établies par les États et celles inscrites dans les lois fédérales.

Qu'arrivera-t-il si je suis victime d'un accident du travail?

Dans la plupart des États, les travailleurs agricoles ont droit à l'indemnisation pour accident du travail.

Les employeurs doivent fournir aux travailleurs une assurance contre les accidents du travail, sans frais pour les travailleurs.

Pour obtenir plus d'information sur l'indemnisation pour accident du travail et savoir si vous y avez droit dans l'État où vous travaillez, consultez le [Guide des accidents du travail aux États-Unis](#).

Acheter d'un producteur ou d'un entrepreneur

- Vous avez le droit d'acheter des biens et des services du fournisseur que vous choisissez. Les producteurs agricoles, les entrepreneurs en main d'œuvre agricole et les associations agricoles ne peuvent exiger que vous achetiez exclusivement leurs produits.



Commission de coopération
dans le domaine du travail